

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1412>



Prochaine réunion du Conseil Départemental le 9 mars 2006

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: mercredi 1er mars 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Prochain Conseil Départemental

jeudi 9 mars de 14 h 30 à 18 heures

Maison des Syndicats à Chalon/Saône

ORDRE DU JOUR :

- Préparation de la rentrée 2006 dans les collèges et les lycées à quelques jours de la réunion du CTPD et du CTPA.
- Les principaux dossiers de l'actualité dans l'Education Nationale et la Fonction Publique.
- Perspectives d'action au plan local ou national.
- Eventuelles questions diverses.



Nota

- Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**
- Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.
- **Autorisation d'absence :**
la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 6 mars ; utiliser le modèle paru dans le S2 Info n°242 du 13/02/06 (p.14).